

Pages de Profils



La forte concentration de la population du Nord-Pas-de-Calais, combinée à un maillage routier serré, permet de garantir une bonne accessibilité à ses commerces et services. Sur un éventail d'équipements, allant des services de proximité aux équipements d'envergure régionale, le temps moyen d'accès à ceux-ci est réduit à 14 minutes contre 20 minutes pour la moyenne des régions. Même si le Nord-Pas-de-Calais est moins équipé qu'ailleurs en proportion, les commerces et services sont globalement bien répartis sur le territoire.

Les commerces et services en Nord-Pas-de-Calais : une implantation plus accessible qu'ailleurs

Smuerzinski Emmanuelle / Decroocq Isabelle / Chaillot Pierre
Service Études et Diffusion



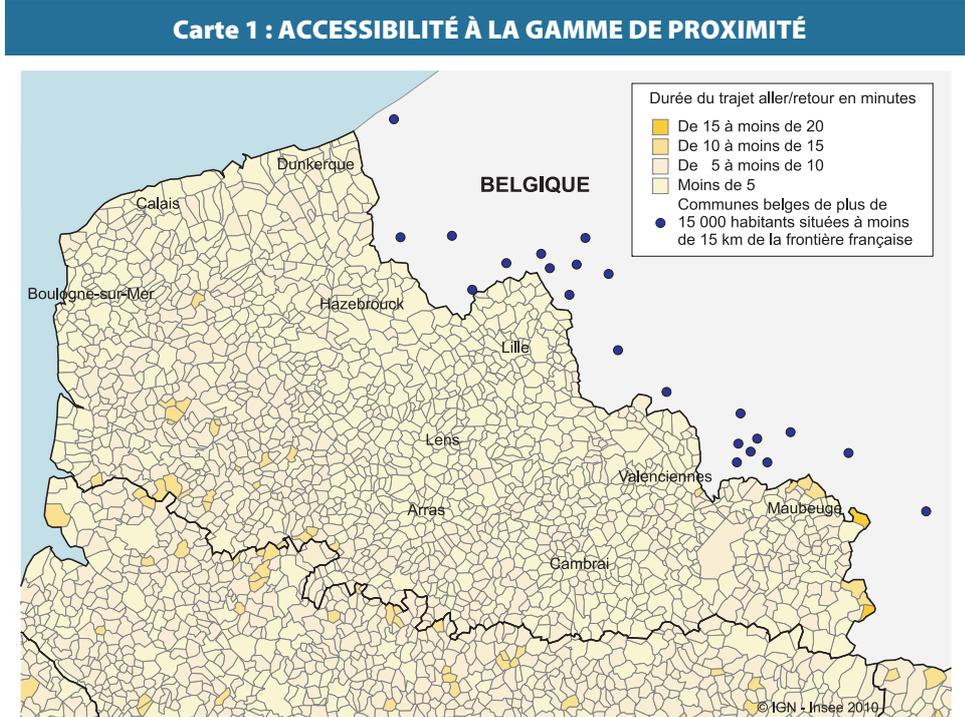
La localisation et la densité des équipements, commerces et services sont une composante importante dans le cadre de l'aménagement du territoire. Cet enjeu se pose différemment dans les espaces urbains ou périurbains, fortement représentés en Nord-Pas-de-Calais, que dans les espaces ruraux.

La population régionale dispose-t-elle, à proximité, d'une grande surface commerciale, d'un médecin spécialiste, d'un artisan ? Les temps d'accès sont-ils les mêmes selon le lieu de résidence ? Quel est le niveau d'équipement du Nord-Pas-de-Calais par rapport aux autres régions ? Grâce à la Base permanente des équipements (BPE), gérée et actualisée par l'Insee en 2008, des éléments de diagnostic ont pu être rassemblés pour appréhender la densité des équipements dans la région et s'interroger sur l'accessibilité potentiellement offerte à ses habitants.

GLOBALEMENT, DES ÉQUIPEMENTS PROCHES ET BIEN DESSERVIS

Avec une densité de population trois fois plus importante qu'au niveau national (324 habitants au km² contre 113), une population plus concentrée dans les espaces urbains qu'en France métropolitaine (76% de la population régionale contre 60% de la population métropolitaine) et un réseau routier dense, les équipements sont plus facilement accessibles dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en France métropolitaine. Ainsi, la durée moyenne d'accès en voiture à l'ensemble des équipements dans le Nord-Pas-de-Calais s'élève à 14 minutes (min) contre 20 min en France métropolitaine

► Encadré méthodologique ◀ Tableau 1. Pour affiner



Au plus près du trajet domicile-travail, heures pleines, sans pondération.
Source : Insee - Base permanente des équipements 2008 - Distancier Odomatrix - Inra, UMR 1041 CESAER

l'analyse, ces mêmes équipements peuvent être regroupés en trois gammes : la gamme de proximité, composée d'équipements fréquents comme la supérette ou le médecin généraliste ; la gamme intermédiaire aux équipements moins fréquents comme le supermarché ou l'orthophoniste et la gamme supérieure aux équipements plus rares encore comme l'hypermarché ou le pédiatre. Décliné selon ces trois gammes, le constat reste vrai ; ainsi pour la gamme de proximité, 93% de la population régionale est à moins de 5 min en moyenne des équipements contre 88% en France métropolitaine ; pour la gamme intermédiaire, 2% de la population régionale est à plus de 15min contre 9%

en métropole ; pour la gamme supérieure, 4% de la population régionale est à plus de 30 min des équipements contre 17% ailleurs (cartes 1, 2 et 3). De plus, ces résultats ne prennent pas en compte la proximité de la Belgique qui, pour certains équipements, permettrait de réduire les durées d'accessibilité, notamment dans l'Avesnois.

Ainsi, pour les communes ne disposant pas d'un équipement donné, l'accessibilité à cet équipement dans une autre commune est plus rapide dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en France métropolitaine, quel que soit cet équipement, excepté les taxis.

Tableau 1 : DURÉE MOYENNE D'ACCESSIBILITÉ PAR GAMME

Unité : minutes

	Nord-Pas-de-Calais				Écart Nord-Pas-de-Calais - France métropolitaine			
	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble
Gamme de proximité	2	5	6	5	+0	-1	-2	-2
Gamme intermédiaire	7	11	12	10	+1	-3	-6	-5
Gamme supérieure	19	24	27	24	+2	-4	-14	-10
Ensemble de ces gammes	11	15	17	14	+1	-3	-8	-6

Note de lecture : Dans le Nord-Pas-de-Calais, il faut 14 minutes de moins qu'en France métropolitaine pour accéder aux équipements supérieurs quand on réside dans l'espace rural.

Source : Insee - Base permanente des équipements 2008 - Recensement de la population 2006

LE RURAL ET LE PÉRIURBAIN RÉGIONAL PLUS PROCHES DES ÉQUIPEMENTS QU'AU NIVEAU NATIONAL

L'accessibilité aux équipements dépend du lieu de résidence et notamment du type d'espace dans lequel on vit. La région se décline en trois grands espaces : l'urbain, le périurbain et le rural. Selon que l'on réside dans l'un de ces espaces, les durées d'accès sont plus ou moins longues. Dans un premier temps, nous allons comparer l'accessibilité dans ces espaces avec leurs équivalents nationaux, puis confronter ces trois espaces régionaux entre eux.

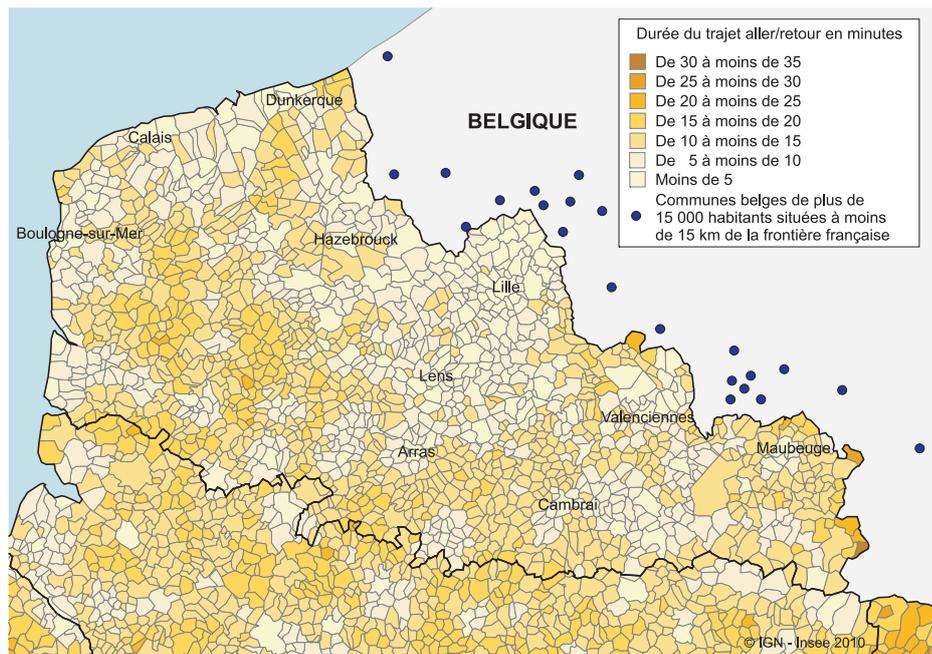
Les communes des espaces ruraux et périurbains de la région sont en moyenne plus proches des équipements que celles des mêmes espaces métropolitains, ceci quelle que soit la gamme. Seuls quelques équipements ou services sont accessibles moins rapidement qu'en France métropolitaine à l'image des taxis ou sages-femmes par exemple. L'absence d'obstacles naturels dans le Nord-Pas-de-Calais et la richesse de son réseau routier sont autant d'atouts facilitant les déplacements. Par contre, dans les espaces urbains, la durée moyenne d'accessibilité aux équipements est légèrement plus élevée dans la région, notamment pour les magasins de produits surgelés, les cinémas ou les ophtalmologistes entre autres.

DES TEMPS D'ACCÈS LOGIQUEMENT PLUS LONGS DANS LE RURAL

D'une part, les communes les plus peuplées sont aussi celles qui possèdent le plus grand nombre d'équipements en général. D'autre part, lorsqu'un équipement est présent dans une commune, la durée d'accessibilité est considérée comme nulle. Ces deux facteurs expliquent que la durée d'accessibilité moyenne aux équipements sera de 11 min en milieu urbain contre 15 min dans le périurbain et 17 min dans le rural.

Les temps d'accès s'allongent quand on réside dans le périurbain et surtout le rural mais aussi lorsqu'on progresse dans les gammes d'équipements (cartes 1, 2 et 3). Ainsi, pour la population ne résidant pas en milieu urbain, il faut en moyenne 4 min supplémentaires pour accéder aux équipements de proximité et jusqu'à 9 minutes de

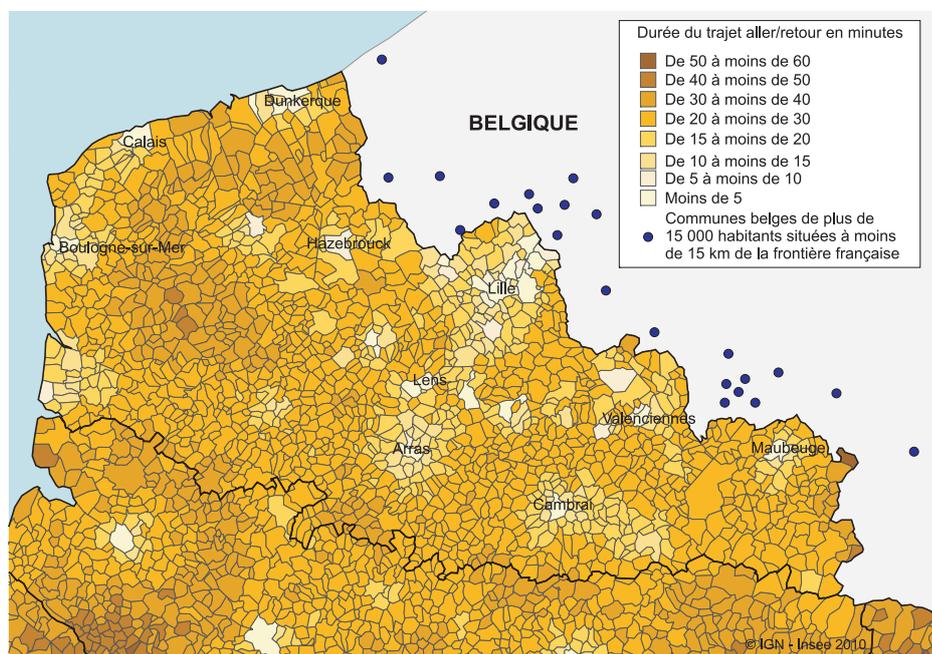
Carte 2 : ACCESSIBILITÉ À LA GAMME INTERMÉDIAIRE



Au plus près du trajet domicile-travail, heures pleines, sans pondération.

Source : Insee - Base permanente des équipements 2008 - Distancier Odomatrix - Inra, UMR 1041 CESAER

Carte 3 : ACCESSIBILITÉ À LA GAMME SUPÉRIEURE



Au plus près du trajet domicile-travail, heures pleines, sans pondération.

Source : Insee - Base permanente des équipements 2008 - Distancier Odomatrix - Inra, UMR 1041 CESAER

plus pour les équipements de la gamme supérieure. Dans l'espace rural, l'écart de temps d'accès par rapport à l'espace urbain peut dépasser les 15 min pour quelques équipements, notamment pour se rendre à l'hypermarché ou consulter

un psychiatre. Cet écart excède rarement 5 minutes dans le périurbain, sauf par exemple pour consulter un orthoptiste ou un gynécologue.

DES ÉQUIPEMENTS MOINS DENSES MAIS LARGEMENT RÉPARTIS

Après avoir étudié l'accessibilité des équipements dans la région, intéressons-nous maintenant à leur densité. Dans le rural et le périurbain, le nombre moyen d'équipements par commune est proche de la moyenne nationale. Par contre, les espaces urbains comptent deux fois moins d'équipements par commune. Cependant, la région étant très peuplée par rapport aux autres régions françaises, le nombre d'équipements rapporté à la population est plus faible. Le Nord-Pas-de-Calais compte ainsi 193 équipements pour 10 000 habitants contre 257 pour la France métropolitaine, soit 64 équipements de moins pour 10 000 habitants (Tableau 2). Les écarts de densités d'équipements par rapport à la métropole sont encore plus marqués pour les espaces urbains et ruraux, et s'observent essentiellement pour la gamme de proximité.

Mais cette faiblesse relative d'équipements est compensée par une meilleure accessibilité due au caractère très urbanisé du Nord-Pas-de-Calais : le rural n'occupe que 22% de l'espace régional contre 59% en moyenne nationale. En fait, bon nombre de territoires de la région s'articulent autour d'une succession de moyennes ou grosses villes avec un nombre et une répartition d'équipements relativement proches et sans doute optimisés en termes de complémentarité et de fréquentation. Dans d'autres régions où l'empreinte rurale est plus marquée, les villes sont souvent éloignées entre elles ce qui les amène à fournir une gamme d'équipements plus étendue afin de couvrir les besoins de la population environnante. Si les communes rurales du Nord-Pas-de-Calais comptent relativement moins d'équipements par habitant, elles bénéficient de liaisons bien établies avec un maillage urbain proche, rendant moins nécessaire la présence d'équipements sur place.

L'ARTISANAT DU BÂTIMENT MOINS RÉPANDU EN NORD-PAS-DE-CALAIS

Les 87 équipements étudiés peuvent être regroupés selon 4 domaines : les services aux particuliers, les commerces, l'enseignement et la santé et l'action sociale. Dans le domaine de la santé, le Nord-Pas-de-Calais possède une densité d'équipements légèrement plus faible qu'en France métropolitaine, 58 équipements pour 10 000 habitants contre 62 (Tableau 3). Cet écart s'accroît en milieu urbain, notamment pour les chirurgiens-dentistes et les infirmiers.

Les équipements de commerces sont également moins fréquents dans la région (environ 10 équipements de moins pour 10 000 habitants). Ce déficit, plus creusé dans les espaces urbains, concerne aux deux-tiers les commerces non alimentaires (magasin de vêtements, librairie-papeterie...).

Tableau 2 : DENSITÉS D'ÉQUIPEMENTS POUR 10 000 HABITANTS PAR GAMME AU 1^{ER} JANVIER 2008

Gamme	Densités d'équipements pour 10 000 habitants				Écarts de densités Nord-Pas-de-Calais - France Métropolitaine			
	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble
De proximité	134,7	136,8	161,7	136,4	-52,0	-29,7	-61,3	-52,4
Intermédiaire	47,0	25,9	47,9	43,0	-12,4	-1,6	-4,4	-8,2
Supérieure	16,8	3,6	9,5	13,9	-6,8	-1,7	-1,3	-3,4
Total	198,5	166,2	219,1	193,3	-71,2	-33,2	-66,9	-64,0

Note de lecture : l'espace urbain du Nord-Pas-de-Calais possède 71,2 équipements de moins pour 10 000 habitants qu'en France métropolitaine.
Source : Insee - Base permanente des équipements 2008 - Recensement de la population 2006

Tableau 3 : DENSITÉS D'ÉQUIPEMENTS POUR 10 000 HABITANTS SELON LES ESPACES AU 1^{ER} JANVIER 2008

Domaine	Nord-Pas-de-Calais - Densités d'équipements pour 10 000 habitants				Écart de densités entre le Nord-Pas-de-Calais et la France métropolitaine			
	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble
Ensemble	198,5	166,2	219,1	193,3	-71,2	-33,2	-66,9	-64,0
dont								
- Services aux particuliers	82,9	84,1	101,0	84,0	-46,3	-31,5	-56,9	-47,4
- Commerces	41,8	23,4	42,2	38,3	-12,9	-3,8	-8,8	-9,7
- Enseignement	9,6	13,2	18,1	10,7	+0,8	+0,6	+3,1	+0,0
- Santé et action sociale	61,9	44,1	57,2	58,3	-9,2	+4,3	-1,1	-3,6

Note de lecture : le Nord-Pas-de-Calais possède 47,4 équipements pour 10 000 habitants de moins qu'en France métropolitaine dans le domaine des services aux particuliers.
Source : Insee - Base permanente des équipements 2008 - Recensement de la population 2006

Le déficit d'équipement observé par rapport à la France métropolitaine (64 équipements de moins pour 10 000 habitants) est imputable aux trois quarts au domaine des services aux particuliers, plus précisément à l'artisanat du bâtiment qui ne compte que 30 équipements pour 10 000 habitants en Nord-Pas-de-Calais contre 56 en France métropolitaine. Tous les corps de métiers (maçons, plâtriers, plombiers, électriciens ou encore menuisiers) sont moins nombreux dans la région.

Les équipements de l'enseignement sont à un niveau comparable avec les autres régions, exceptés pour les écoles du 1^{er} degré qui présentent une densité supérieure en Nord-Pas-de-Calais, surtout dans l'espace rural : 2 écoles élémentaires de plus et presque 1 maternelle de plus pour 10 000 habitants. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat : les moins de douze ans sont plus représentés qu'ailleurs et la

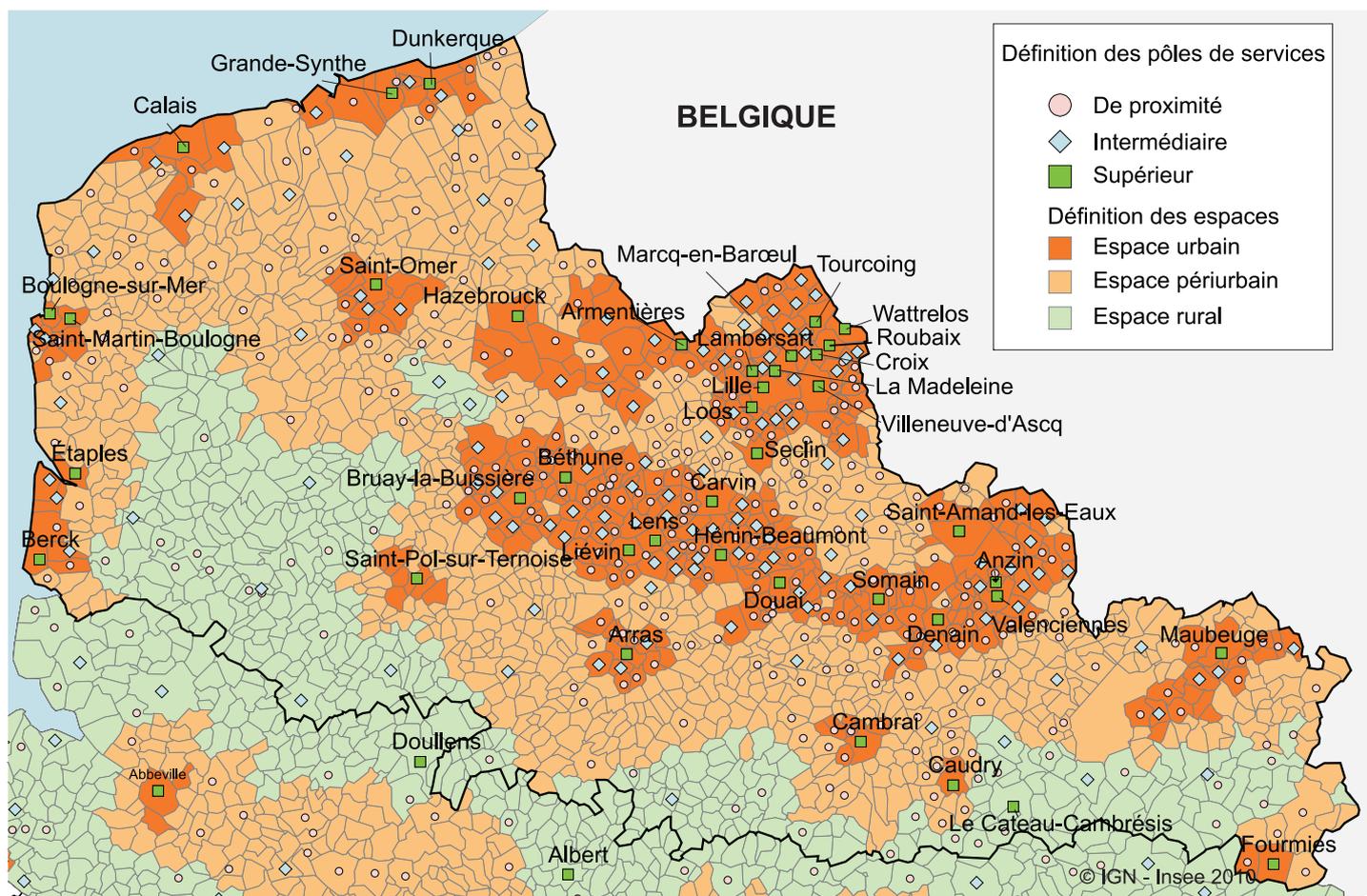
région se singularise par une politique volontariste de scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans. Pour ces derniers, le taux de scolarisation se monte à 42% en 2009 contre 15% seulement en moyenne nationale.

PLUS D'HABITANTS DANS LES PÔLES DE SERVICE QU'EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

En fonction de la diversité de ses équipements, une commune peut être considérée comme pôle de service si elle possède au moins la moitié des équipements d'une gamme [Encadré méthodologique](#). Ainsi, la région compte 530 pôles de services dont 40 supérieurs, 137 intermédiaires et 383 de proximité [Carte 4](#). Une commune de la région sur trois est donc pôle de services contre une sur quatre en France métropolitaine. La population régionale y

résidant s'élève à 88% contre 84% ailleurs. Le rural étant moins étendu en région, moins d'un pôle de services sur dix est localisé dans ce milieu. C'est un tiers au niveau national. Le Cateau-Cambrésis est l'unique pôle supérieur rural. Le périurbain, qui comprend la moitié des communes de la région, rassemble un tiers des pôles de services mais aucun pôle supérieur. Plus de la moitié des pôles de services de la région sont situés en milieu urbain. Celui-ci englobe la quasi-totalité des pôles supérieurs. Du point de vue des gammes d'équipements, les pôles intermédiaires du Nord-Pas-de-Calais regroupent davantage d'habitants qu'ailleurs (28 % contre 22 %), à l'inverse des pôles supérieurs moins attractifs car plus nombreux (36 % de la population régionale contre 44 % en métropole).

Carte 4 : LES PÔLES DE SERVICES AU 1^{ER} JANVIER 2008



Source : Insee - Base permanente des équipements 2008

DE NOMBREUX BASSINS STRUCTURENT LA RÉGION

L'offre en équipements intermédiaires et leur accessibilité permettent d'apprécier l'organisation interne d'un territoire. Le recours aux équipements intermédiaires n'est pas quotidien, mais cependant plus fréquent que pour les équipements supérieurs par nature plus rares et localisés principalement dans les agglomérations. Voilà pourquoi il est plus judicieux de s'intéresser aux équipements intermédiaires et aux bassins qu'ils définissent. Ces bassins sont ainsi des espaces à l'intérieur desquels la population s'équipe majoritairement (Encadré méthodologique). Chaque bassin est construit autour de la commune qui attire le plus les autres communes du bassin. Les communes de la région peuvent ainsi être regroupées en 216 bassins d'accessibilité de services intermédiaires (Carte 5).

Les bassins prennent tout leur sens dans l'espace rural où ils englobent plusieurs communes et s'articulent autour d'une commune qui peut jouer le rôle d'animateur. Par contre dans l'urbain, notamment la métropole lilloise ou « l'arc minier », les bassins se limitent souvent à une seule commune, bénéficiant d'un grand nombre d'équipements. Les communes de cet espace sont essentiellement des communes structurantes ou des communes multipolarisées.

DES SCOT MARQUÉS PAR LEURS SPÉCIFICITÉS

Document d'urbanisme proposé par des groupements de communes et co-construit avec l'État et la Région, le schéma de cohérence territoriale (Scot) fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'organisation du territoire, en particulier l'équilibre de la répartition des commerces et services. Une façon d'appréhender les 17 Scot de la région, approuvés ou en cours d'élaboration, est d'analyser leur positionnement au regard de la structuration du territoire en termes d'accessibilité aux équipements intermédiaires. La région comptant 216 bassins intermédiaires et 17 Scot, la quasi-totalité des bassins est logiquement incluse dans les Scot (Carte 5). Seuls 16 bassins sont à cheval sur plusieurs Scot, mais avec au minimum 70% de leur population dans l'un d'eux (pour compléter ces résultats, voir les fiches territoriales associées à la publication sur le site internet régional de l'Insee).

Une analyse des 17 Scot régionaux portant sur la densité d'équipements et leur accessibilité permet de regrouper ces territoires en quatre catégories.

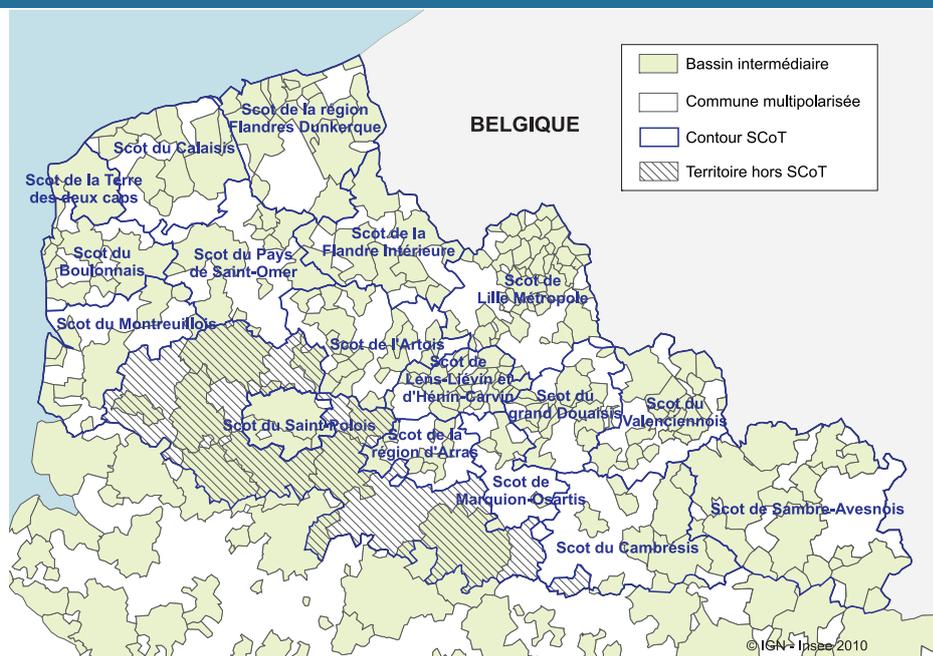
- Une première catégorie est constituée de Scot bien équipés, ayant un accès rapide aux commerces et services et dont la population est généralement peu éloignée des équipements. Cette famille contient les Scot de Lille métropole, de Flandres intérieure, du Cambrésis, de la région d'Arras, du Boulonnais et de la Terre des deux caps.

- Une seconde catégorie est composée de Scot qui possèdent un faible nombre d'équipements par habitant mais qui compensent cette relative carence par une meilleure accessibilité. Elle rassemble les Scot de l'arc minier : celui de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, de l'Artois, du Valenciennais et du Douaisis.

- Une troisième catégorie se compose de Scot ayant à la fois un nombre d'équipements relativement faible et moins accessibles qu'ailleurs. Les Scot de Sambre-Avesnois, du Dunkerquois, du Calaisis ainsi que celui de Marquion-Orsart font partie de cette catégorie.

- Enfin, une quatrième catégorie regroupe des Scot bien équipés au regard de leur population mais pour lesquels les distances d'accès aux commerces et services sont plus longues. Ce sont des Scot ruraux. Les Scot du Pays de Saint-Omer, du Saint-Polois et du Montreuillois composent cet ensemble, ainsi que le territoire hors Scot situé au sud de l'Arrageois. Mais celui-ci est très étendu et une partie de sa population se trouve éloignée des équipements supérieurs. Le partage de ce territoire en plusieurs Scot permettrait peut être de le dynamiser davantage et de rapprocher sa population des commerces et services.

Carte 5 : LES 216 BASSINS D'ACCESSIBILITÉ DE SERVICES INTERMÉDIAIRES



Au plus près du trajet domicile-travail, heures pleines, sans pondération, sans pôle a priori, critère a35r15 (Encadré méthodologique).
Source : Insee - Base permanente des équipements 2008 - RP 2006 - Distancier Odomatrix - Inra, UMR 1041 CESAER

La Base permanente des équipements

L'analyse réalisée porte sur 87 équipements répartis dans 4 domaines d'activité et en trois gammes en fonction de leur répartition au sein des différentes communes de France métropolitaine. La répartition des commerces et services en trois gammes permet de mieux cerner le maillage du territoire :

- La gamme de proximité est composée d'équipements fréquents correspondant aux premières nécessités : supérette, écoles, médecin généraliste...
- La gamme intermédiaire contient des équipements moins fréquents mais relativement nombreux : supermarché, collège, opticien...
- La gamme supérieure est composée d'équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les deux autres gammes : hypermarché, lycée, cardiologue...

Les durées d'accessibilité

Dans cette étude, les durées d'accessibilité aux équipements ou aux gammes d'équipements prennent en compte les navettes domicile-travail. Pour les navetteurs, la durée d'accessibilité sera la durée minimale entre le détour fait pour se rendre du trajet domicile-travail à l'équipement et revenir sur le trajet domicile-travail, et la durée aller-retour pour rejoindre la commune équipée la plus proche du domicile. Pour les non-navetteurs, c'est-à-dire les personnes qui ne travaillent pas (inactifs, actifs n'ayant pas d'emploi) ou les personnes travaillant dans leur commune de résidence, la durée d'accessibilité à un équipement correspondra au temps mis pour faire le trajet aller-retour jusqu'à la commune la plus proche possédant cet équipement. Ces durées d'accessibilité sont appréciées en heures pleines et calculées pour des trajets effectués en voiture. Elles sont calculées à partir du distancier inter-communal Odomatrix, développé à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Pour les actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence, les déplacements domicile-travail sont pris en compte pour optimiser l'accessibilité aux équipements. Cela concerne un quart de la population en Nord-Pas-de-Calais. Pour les autres, les durées d'accessibilité sont mesurées par rapport à la commune équipée la plus proche. Dans l'étude, les comparaisons sont effectuées avec la France métropolitaine. En considérant la France de province, les résultats seraient inchangés.

Les pôles de services

Une commune est considérée comme :

- **un pôle de services de proximité** si elle possède au moins 12 types d'équipements de proximité ;
- **un pôle de services intermédiaires** elle possède au moins 14 types d'équipements intermédiaires ;
- **un pôle de services supérieurs** elle possède au moins 18 types d'équipements supérieurs.

En France métropolitaine, tous les pôles sont imbriqués. Ainsi, chaque pôle supérieur est également pôle intermédiaire, lui-même étant pôle de proximité. L'imbrication implique donc qu'un pôle intermédiaire soit à la fois pôle intermédiaire et pôle de proximité sans être pôle supérieur.

Les bassins d'accessibilité

Les bassins sont construits grâce à un algorithme qui agrège les communes entre elles selon les flux d'accessibilité. Après avoir déterminé les bassins, on définit a posteriori la commune qui attire le plus les autres communes du bassin. Cette commune structurante peut ne pas être un pôle de service intermédiaire au regard des définitions utilisées dans l'étude (au moins la moitié des types d'équipements d'une gamme).

Les bassins sont définis selon deux seuils :

- Le seuil absolu (a) : une commune est affectée à une commune structurante si son lien est supérieur à ce seuil. Dans notre étude, la part de la population s'équipant dans cette commune doit être supérieure à 35%.
- Le seuil relatif (r) : l'écart entre les deux principales communes structurantes doit être supérieur à 15%. Ainsi, la population fréquentant la seconde commune structurante ne doit pas dépasser 20%, ce qui correspond à la différence entre le seuil absolu et le seuil relatif (35%-15%).

Les communes non équipées qui ne respectent pas ces seuils sont dites multipolarisées, c'est-à-dire qu'elles peuvent être rattachées à plusieurs communes structurantes.

LES 87 ÉQUIPEMENTS DE LA BPE 2008 RETENUS POUR L'ÉTUDE, CLASSÉS PAR DOMAINE ET PAR GAMME

Domaine	Gamme		
	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Services aux particuliers	Bureau de poste Banque, Caisse d'Épargne Réparation auto et de matériel agricole Maçon, Plâtrier peintre, Électricien Menuisier charpentier serrurier Plombier couvreur chauffagiste Entreprise générale du bâtiment Coiffure Restaurant Agence immobilière	Gendarmerie et Police Trésorerie Pompes funèbres Contrôle technique automobile École de conduite Vétérinaire Blanchisserie-teinturerie Soins de beauté	Anpe Location auto-utilitaires légers Agence de travail temporaire
Commerces	Supérette - Épicerie Boulangerie Boucherie-charcuterie Fleuriste	Supermarché Grande surface de bricolage, droguerie quincaillerie Librairie-papeterie Magasin de vêtements, d'équipements du foyer, de chaussures, d'électroménager, de meubles, d'art. de sports et de loisirs Horlogerie-bijouterie	Hypermarché Produits surgelés Poissonnerie Parfumerie
Enseignement	École maternelle Ecole élémentaire	Collège	Lycée d'enseignement général et/ou technologique Lycée d'enseignement professionnel
Santé et action sociale	Médecin omnipraticien Chirurgien dentiste Infirmier Masseur kinésithérapeute Pharmacie	Opticien-lunetier Orthophoniste Pédicure-podologue Laboratoire d'analyses médicales Ambulance Personnes âgées : hébergement Personnes âgées : services d'aide Garde d'enfant d'âge préscolaire	Établissements santé, court, moyen, long séjour Établissement psychiatrique Urgences Maternité Centre de santé Structures psychiatriques en ambulatoire Sage-femme, orthoptiste Personnes âgées : soins à domicile Spécialistes en : cardiologie, dermatologie, néphrologie, gynécologie médicale, gynécologie obstétrique, gastro-entérologie, hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, radiodiagnostic & imagerie médicale Enfants handicapés : hébergement Enfants handicapés : service à domicile ou ambulatoire Adultes handicapés : hébergement Adultes handicapés : services Travail protégé
Transport & déplacement	Taxi		
Sports, loisirs et culture			Cinéma

Source : Insee - Base permanente des équipements 2008

Pour en savoir plus :

- « Les habitants du Nord et la proximité des commerces et services » - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils, n° 42, juillet 2008.
- « Le commerce de proximité » - Insee - Insee Première, n° 1292, mai 2010.
- « La structuration du territoire par l'emploi et les services : un maillage de la Champagne-Ardenne en 28 bassins d'emploi et 41 bassins de services » - Insee Champagne-Ardenne - Insee Flash, n° 111, novembre 2009.
- « L'accessibilité aux services et commerces : les Picards bien desservis » - Insee Picardie - Insee Picardie Analyses, n° 27, octobre 2008.

Sites internet

@ Données complémentaires au niveau des Scot et des Pays du Nord-Pas-de-Calais sur le site régional de l'Insee : [www.insee.fr / Régions / Nord-Pas-de-Calais > Rubrique "Publications" collection "Pages de profil" > Pages de profil n°75](http://www.insee.fr / Régions / Nord-Pas-de-Calais > Rubrique \)